

[REDACTED]

Monsieur Michel HEINRICH  
Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal  
4 rue Louis Meyer  
88190 GOLBEY

Objet : Stade d'eaux vives au port

Epinal, le 28 avril 2021,

Monsieur le Président,

Suivi par : .....S. HUKÉ.....
Reçu le :
30 AVR. 2021
Copie à : .....D.F.S.....
.....Cabinet.....
.....

Après collecte d'informations sur ce projet et afin d'enrichir mes remarques à l'occasion de l'enquête d'utilité publique, je vous demande de bien vouloir m'adresser des précisions au sujet du budget de fonctionnement de ce projet.

A la lecture du feuillet A4 disponible à la Maison de l'Environnement et édité par la CAE, il est dégagé un gain prévisionnel annuel de 9 000 €. Or, il n'est fait mention en charges que d'un coût de fonctionnement. Ainsi, aucune charge d'amortissement n'est indiquée, charge, qui, sur la base d'une durée de vie du bien estimée à 30 ans, s'élèverait à  $5\,316\,093 / 30 = 177\,203$  € par an. Par ailleurs, les recettes sont-elles le résultat d'une étude de marché ? ainsi, les recettes provenant de l'accueil de mineurs, du mouvement sportif et du SDIS 88 ne sont pas des recettes proprement dites mais sont plutôt un transfert partiel, voire total, de subventions accordées à ces différents utilisateurs du projet. Sur la base de combien de journées les autres recettes (Grand public et plaisance / camping car) sont-elles estimées ? sur la base de 3 mois pleins soit 90 jours, cela fait un chiffre d'affaires journalier moyen de 3 744 €. A combien sera fixé le coût d'un ticket ? entre 10 et 15 €, cela demande entre 250 et 370 entrées par jour de fréquentation, n'est-ce pas trop optimiste ?

En conclusion, en l'absence de données venant à l'encontre des précédents chiffres, ce projet s'avère un gouffre financier sans même qu'il soit nécessaire d'évoquer son absence de toute orientation de nature écologique et d'économie d'énergie. Les responsables de ce projet n'ont plus rien à apprendre du professeur Shadoko, expert reconnu dans le fonctionnement des pompes inutiles.

Dans la situation sanitaire actuelle qui ne permet pas le fonctionnement optimal de l'enquête d'utilité publique en cours et pour me permettre d'avoir le temps de formuler mes observations sur les registres, il est nécessaire que le commissaire enquêteur décide une prolongation du délai d'enquête et je vous invite à lui en faire part, faute de quoi, cette enquête ne restera qu'un ersatz de démocratie participative.

Dans l'attente de votre courrier, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

